

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **55**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **2**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_092_CC_37
Désignation d'un représentant au sein du
Comité Réunionnais du Tourisme (CRT)

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_092_CC_37 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ RÉUNIONNAIS DU TOURISME (CRT)

Le Président de séance expose :

Suite aux travaux conduits par la Région Réunion dans le cadre de l'audit de l'Île de la Réunion Tourisme (IRT) et de l'écosystème touristique institutionnel local, les élus de la Région Réunion ont décidé lors de l'Assemblée Plénière du 28 mars 2024 de la création du Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

Le CRT reprend les missions de l'IRT (Ile de la Réunion Tourisme) et de la FRT (Fédération Réunionnaise du Tourisme) et constitue l'outil institutionnel chargé de la politique touristique en matière de développement, d'aménagement et de promotion de La Réunion.

Le CRT a pour mission de mettre en œuvre les actions définies par la Région et le Département en matière de tourisme, de coordonner les initiatives privées comme publiques en matière de tourisme ou encore de contribuer aux mesures permettant d'assurer l'attractivité touristique de l'île. Ainsi le CRT exercera les compétences des Comités Régionaux de Tourisme (CRT) et des Comités Départementaux du Tourisme (CDT).

Son Conseil d'Administration a été installé le 29 avril 2025 et sa structuration et mise en place effective se poursuivent en 2026.

Le Conseil d'Administration du CRT est composé de 38 membres répartis en différents collèges :

- Le collège des collectivités territoriales de rattachement (12 membres décomposés en 9 conseillers régionaux et 3 conseillers départementaux) ;
- Le collège des socioprofessionnels (9 membres) ;
- Le collège des EPCI, communes touristiques classées en station de tourisme et des offices de tourisme intercommunaux (9 membres) ;
- Le collège des organismes consulaires (3 membres) ;
- Le collège des personnalités qualifiées (5 membres).


La Région Réunion associe étroitement à la gouvernance de cet organisme les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), au titre d'une compétence partagée et dans le but de piloter en collaboration étroite la stratégie de développement touristique de l'île.

Le Territoire de l'Ouest doit ainsi désigner son ou sa représentant (e) qui siègera au Conseil d'Administration du Comité Réunionnais du Tourisme et au collège des EPCI, communes touristiques classées en station de tourisme et des offices de tourisme intercommunaux.

En référence à l'article 5 des statuts du CRT, ce dernier devra *obligatoirement être membre du Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunal.*

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du (de la) représentant(e) au Comité Réunionnais du Tourisme. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260505-2026_092_CC_37-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER M. Emmanuel SERAPHIN ou son représentant M. Eric RENE pour représenter le Territoire de l'Ouest au Conseil d'Administration du Comité Réunionnais du Tourisme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président